

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

**SÉANCE DU 10 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élisabeth DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Claude COLLOMB-PATTON, Maire-Adjoint ;  
MM. Rodolphe PALACIOS, Richardo RODRIGUES, Mme Christine RODRIGUES, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 juillet 2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 24

Secrétaire : Mme Michèle FAVRE-D'ANNE, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

**N° 2025/083 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

*Vu la nécessité d'adapter le temps de travail de certains emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et d'agents scolaires à temps non complet, en raison de l'organisation des services pour la rentrée scolaire 2025 ;*

*Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **MODIFIE** les postes selon les modalités suivantes :

.../...

Poste concerné	Temps actuel annualisé (h/semaine)	Nouveau temps annualisé (h/semaine)
Agent social territorial	31h25	29h10
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	31h30	29h10
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	31h30	29h10
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	31h35	29h10
ATSEM principal 2 <sup>ième</sup> classe	30h30	29h10
Adjoint territorial d'animation	32h45	30h30
Adjoint territorial d'animation	30h15	34h30

- DIT que ces modifications de postes sont effectives au 1<sup>er</sup> septembre 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 11 juillet 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 11 JUL. 2025 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 17 JUL. 2025

THÔNES, le 17 JUL. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

